



Commune de JONZIER-EPAGNY  
289 Route de Novery  
74520 JONZIER-EPAGNY

# Recensement des travailleurs frontaliers

Vous habitez à Jonzier-Epagny et travaillez dans le canton de Genève ?

*Recensez-vous !*

0% d'impact sur vos impôts,

100% d'impact sur les services et équipements publics de notre commune.

## Qui est concerné et Pourquoi participer ?

Toutes les personnes, nouvellement installées sur la commune et celles qui ont signé récemment pour un emploi sur le canton de Genève, doivent venir en mairie se faire recenser, ou simplement vérifier qu'elles sont bien sur la liste.

En effet, le Canton de Genève, par la Compensation Financière Genevoise, verse environ 1 300 € / travailleur frontalier déclaré. Cet argent est perdu pour la commune de Jonzier-Epagny si le recensement n'est pas à jour, ce qui peut représenter un sérieux manque à gagner dans le budget communal.

Il suffit de venir en Mairie avec sa carte de travailleur frontalier pour les permis G ou une pièce d'identité pour les doubles nationaux ou les personnes de nationalité suisse et remplir un petit questionnaire. Cela est rapide et aide la commune à réaliser les investissements nécessaires à l'enrichissement du cadre de vie à Jonzier-Epagny.

Cette déclaration est **rapide, gratuite** et n'a **aucune incidence fiscale**.

**A faire avant le 22 mai 2026**